Publiée en ligne le 23 OCT. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-124

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Evelyne MACHANE

OBJET :

Restauration du Logis de l'ensemble de la Rivière

Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : F. DELORT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Considérant les travaux d'urgence d'ores et déjà réalisés sur le site de l'ensemble rural de la Rivière à Saint-Eloy-les-Tuileries ;

Considérant la nécessité de conserver un site d'ensemble cohérent afin de l'ouvrir au public ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** la réalisation du programme de restauration du logis de l'ensemble rural de La Rivière ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231019-DC2023750314-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Publiée en ligne le 23 OCT. 2023

Dépenses		Recettes		
Nature	**Montant en € HT**	**Financeurs**	**Montant en €**	**Taux**
Ingénierie	93 843 €	DRAC	260 943 €	40 %
Travaux	558 515 €	CD19 – CTA 2023-2025	195 707 €	30 %
		CR-NA	60 000 €	9 %
		Sous-total :	***516 650 €***	***79 %***
		Autofinancement :	***135 707 €***	***21 %***
TOTAL :	**652 358 €**	**TOTAL :**	**652 358 €**	**100 %**

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

La secrétaire

E. MACHANE

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231019-DC2023750314-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023